

GAZETTE N°15

Juillet 2015



Mairie
Place de l'église
05260 ST-LEGER-LES-MELEZES
Tél: 04.92.50.40.74
Fax: 04.92.50.49.03
Mail: mairie.stleger05@wanadoo.fr





Sommaire

Le Mot du Maire	4	Régie syndicale « Champsaur 3 Gliss »	24
Finances		Vie associative	
Document de valorisation financière et fiscale 2014	5- 11	Association Bonnet Dusserre	25
Subventions versées 2015	12	Association Cinévadrouille	28
Les taux d'imposition 2014	12	Les amis de Léo	29
Vie municipale		La crèche Polichinelle	29
Loi Notre	13-14	L'Ecole de ski	31
L'accessibilité	14-15	Le Comité des fêtes	33
Programme TEPCV	15	Le Ski Club	33
Etude aménagement village	16	Vie économique	
Changement chez nos agents municipaux	16	Nouveaux propriétaires	35
Terrain multisports	17	Informations	
Vie scolaire		Appel à bénévoles	36
Restauration scolaire	18	Canicule et chaleur extrême	36
Vie sociale		Attention aux tiques	37
Petit mot de Martine	18	Informations pratiques	
Etat Civil 2015		Contacter la mairie	38
Mariages	19	Contacter l'Office de tourisme	38
Décès	19	Contacter l'Ecomusée	38
Tourisme		Contacter la Communauté de Communes du Haut-Champsaur	38
Les animations de l'office de tourisme	20	Contacter la déchetterie du Haut-Champsaur	39
Une connexion internet	21		
Opérations stickers et mégots	21		
L'Ecomusée	22		



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Ce début d'année nous a contraints à revoir nos prévisions budgétaires à la baisse car les réformes en cours ne nous donnent plus les garanties financières à une gestion raisonnée.

Certes, certaines adaptations étaient nécessaires mais l'égalité dans les territoires n'est malheureusement pas respectée.

Les réformes en cours n'avaient pas pris en compte certaines particularités des zones rurales et de surcroît en montagne.

Je peux vous assurer que les associations d'élus (Association des Maires de France, Association Nationale des Elus de Montagne, Association des Maires Ruraux de France) ont tout fait pour apporter les modifications aux textes de lois présentés par le gouvernement.

Notre Sénatrice et notre député se sont battus pour défendre la ruralité et la montagne.

Mettre en place des projets d'avenir pose dans un territoire, le problème des taxes, des impôts et des services que l'on doit mettre en place.

De plus, il y a aussi le personnel existant qui doit être au cœur de nos réflexions. Pour une superficie de 270,74 km² le Haut-Champsaur représente à lui seul une lourde responsabilité, étant encore secondé par des mairies, si demain cela changeait, la nouvelle intercommunalité représenterait 775,91 km² avec des communes affaiblies en moyens humains et financiers.

Adapter ce n'est pas bouleverser le quotidien des citoyens. Il faut donner aux territoires une proximité qu'ils perdent malheureusement au fil de réformes où le bon sens a perdu ses droits.

Aujourd'hui, on nous demande de programmer des projets de territoire (Contrat Régional d'Equilibre Territorial CRET) en 3 semaines sur 72 communes Gap compris ?

Tout cela avec 3 millions d'euros, 1 884,33 km² pour une population de 72810 habitants.

Voilà mes chers concitoyens quelques informations sur les nouvelles orientations territoriales avec des programmes portés par le Pays Gapençais et le SCOT (Espace Valléen, Contrat Régional d'Equilibre Territorial).

Je vous laisse découvrir cette nouvelle gazette et vous souhaite un excellent été.

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Finances

DOCUMENT DE VALORISATION FINANCIERE ET FISCALE 2014

LES RESULTATS DE L'ANNEE 2014 :

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 064 017,66	1 069 817,66	4 133 835,32
Titres de recettes émis (b)	1 355 506,97	1 077 349,70	2 432 856,67
Réductions de titres (c)	0,00	3 935,80	3 935,80
Recettes nettes (d = b - c)	1 355 506,97	1 073 413,90	2 428 920,87
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 064 017,66	1 069 817,66	4 133 835,32
Mandats émis (f)	1 580 215,23	911 875,97	2 492 091,20
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	1 580 215,23	911 875,97	2 492 091,20
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		161 537,93	
(h - d) Déficit	224 708,26		63 170,33

LES RESULTATS CUMULES :

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement	392 276,93	0,00	-224 708,26	0,00	167 568,67
Fonctionnement	173 002,63	173 002,63	161 537,93	0,00	161 537,93
TOTAL I	565 279,56	173 002,63	-63 170,33	0,00	329 106,60
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT LA CLAPPE ET LEGER					
Investissement	-87 368,31	0,00	0,00	0,00	-87 368,31
Fonctionnement	39 014,02	0,00	0,00	0,00	39 014,02
Sous-Total	-48 354,29	0,00	0,00	0,00	-48 354,29
RENOVATION V V F ET LEGER LES					
Investissement	-15 815,48	0,00	-7 217,05	0,00	-23 032,53
Fonctionnement	22 125,87	15 815,48	23 032,59	0,00	29 342,98
Sous-Total	6 310,39	15 815,48	15 815,54	0,00	6 310,45
TOTAL II	-42 043,90	15 815,48	15 815,54	0,00	-42 043,84
III - Budgets des services à					



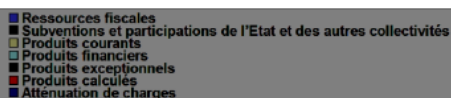
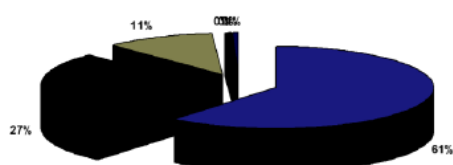
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement se divisent en sept catégories :

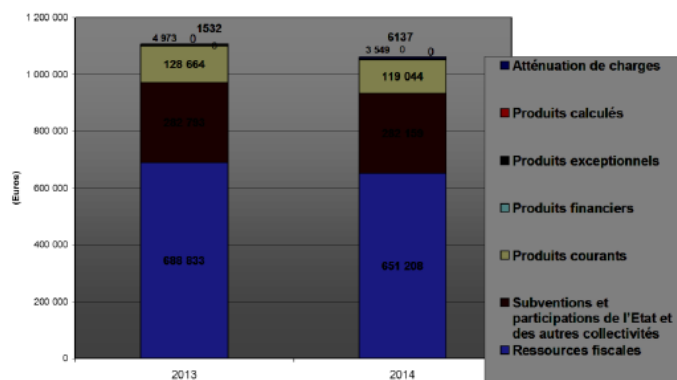
1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFR, TaSCom, FNGIR)
2. Les subventions et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
4. Les produits financiers
5. Les produits exceptionnels
6. Les produits calculés (reprises sur amortissements et provisions)
7. Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations, etc...)

Sont représentées ici les recettes budgétaires de la collectivité, que ces recettes soient réelles (c'est à dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement à l'image notamment des reprises sur amortissements et provisions).

STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014



EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2014

Fiscalité directe locale	100,46%
Subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités	102,12%
Produits courants	96,36%
Produits financiers	0,00%
Produits exceptionnels	101,40%
Produits calculés	0,00%
Atténuation de charges	100,43%

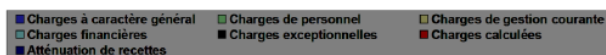
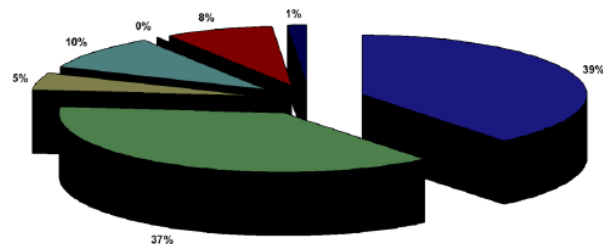
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont divisées en sept catégories :

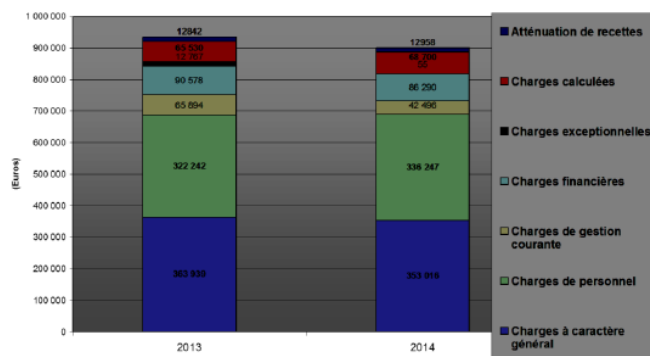
1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...)
5. Les charges exceptionnelles
6. Les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions...)
7. Les atténuations de recettes (reversements de fiscalité, etc...)

Sont représentées ici les dépenses budgétaires de la collectivité, que ces dépenses soient réelles (c'est à dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement à l'image notamment des dotations aux amortissements).

STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014



EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2014

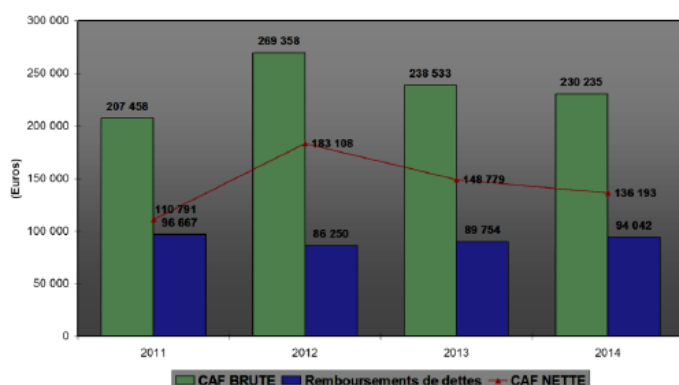
Charges à caractère général	77,03%
Charges de personnel	99,42%
Charges de gestion courante	48,85%
Charges financières	99,18%
Charges exceptionnelles	1,00%
Charges calculées	100,00%
Atténuation de recettes	99,68%

L'AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET

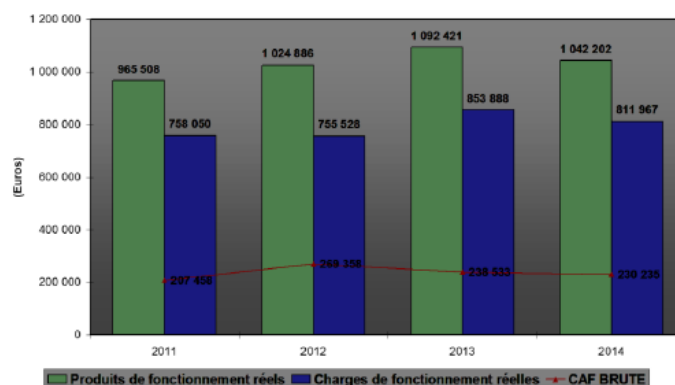
La capacité d'autofinancement brute

La Capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles. La CAF brute doit être en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

ÉVOLUTION DE LA CAF NETTE



ÉVOLUTION DE LA CAF BRUTE



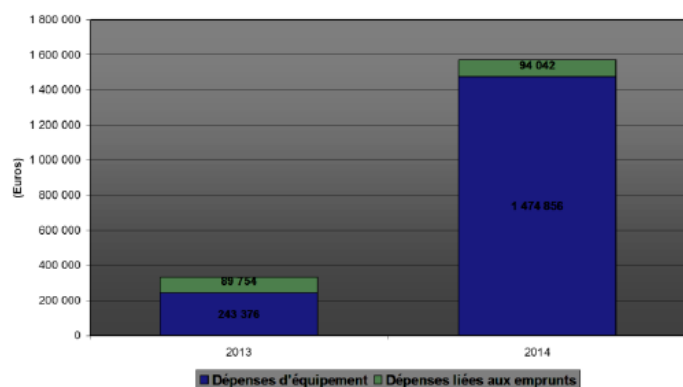
La capacité d'autofinancement nette

La Capacité d'AutoFinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour (auto)financer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

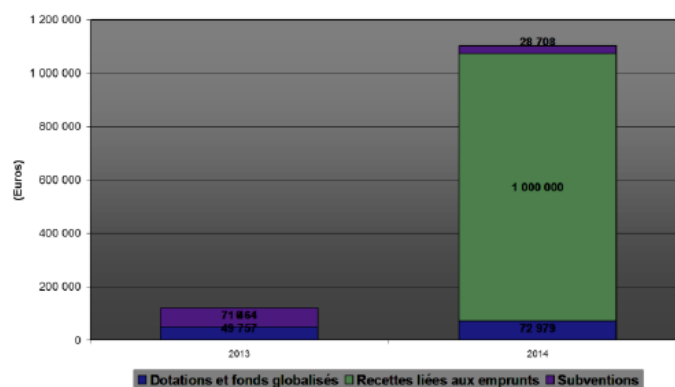
La CAF nette est l'indicateur de gestion par excellence. Elle mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement les ressources pour à la fois rembourser ses dettes et financer en propre ses dépenses d'équipement.

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2014

Dépenses d'équipement (1)	49,85%
Dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées (2)	100,00%

(1) y compris les dépenses incluses dans les opérations

(2) ces dépenses correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449 & 166)

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2014

Dotations et fonds globalisés	25,99%
Recettes liées aux emprunts (3)	47,47%
Subventions	14,11%

(3) ces recettes correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449 & 166)

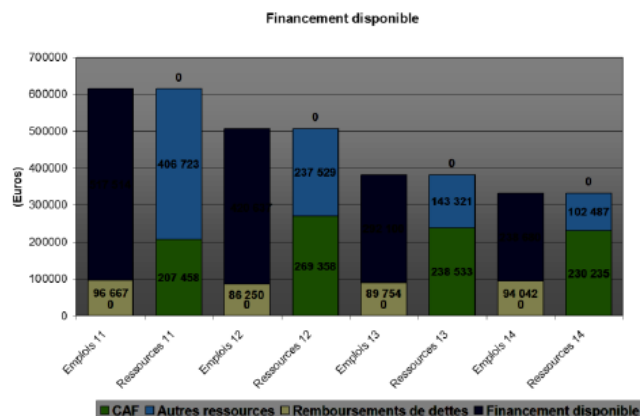


LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

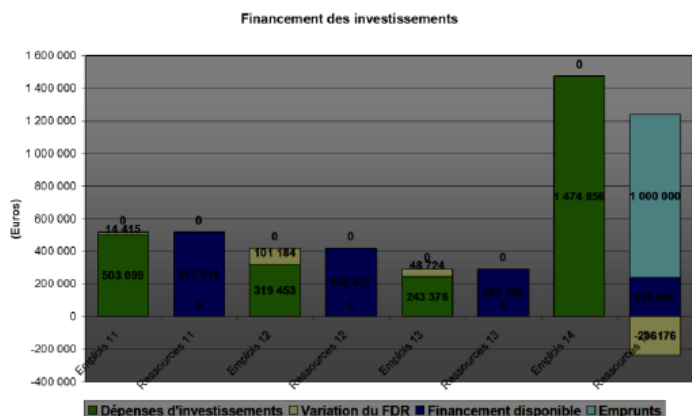
Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se décompose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Le financement des investissements



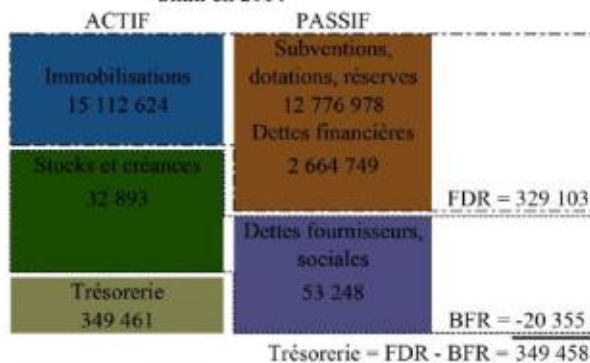
L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement s'apparente :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'équipement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'équipement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

BILAN

bilan en 2014



Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

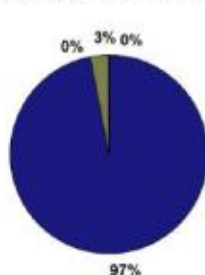
2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme "fonctionnelle".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) devant permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé "fonds de roulement".

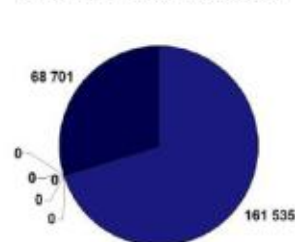
Ce fonds de roulement devant permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

STRUCTURE DE L'ACTIF IMMOBILISE



■ ci 2011-2012 Immobilisations corporelles
■ ci 2011-2012 Immobilisations reçues à disposition ou dévouées en affectation
■ ci 2013 Immobilisations en cours
■ Autres immobilisations (CJ 24, 26, 27)

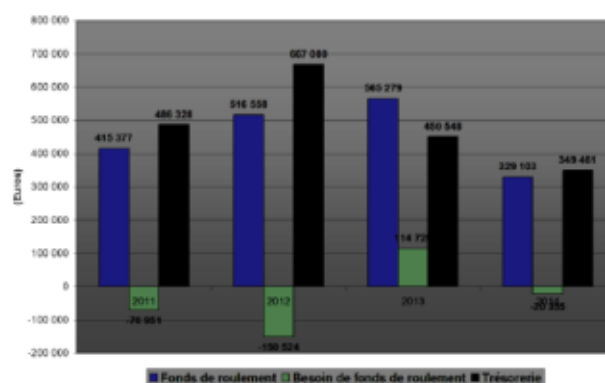
AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE 2014



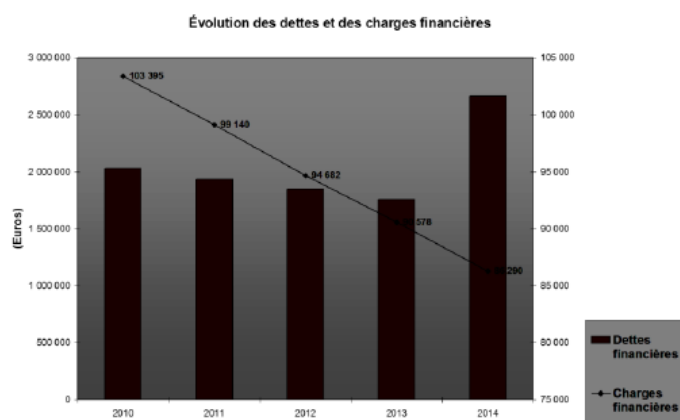
■ Résultat de l'exercice
■ Provisions réglementées
■ Amortissement des constructions
■ Amortissement des matériels divers
■ Provisions pour risques et charges
■ Provisions sur créances
■ Amortissement des réseaux et voirie

L'EQUILIBRE FINANCIER DU BILAN

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
Le fonds de roulement (FR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.	Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.	La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.



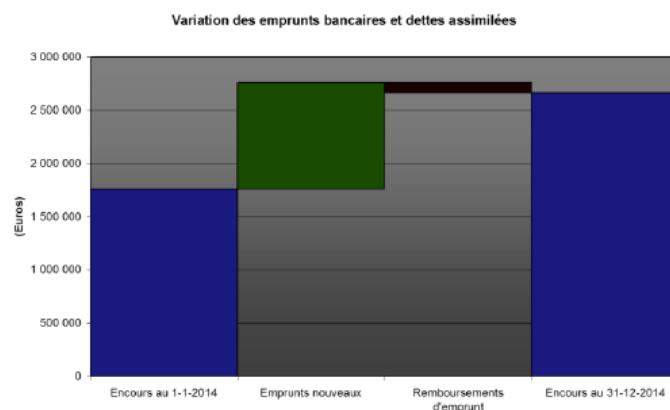
ENDETTEMENT



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrites précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle même accompagnée de frais financiers, le tout formant " l'annuité de la dette ".



ELEMENTS CONCERNANT LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

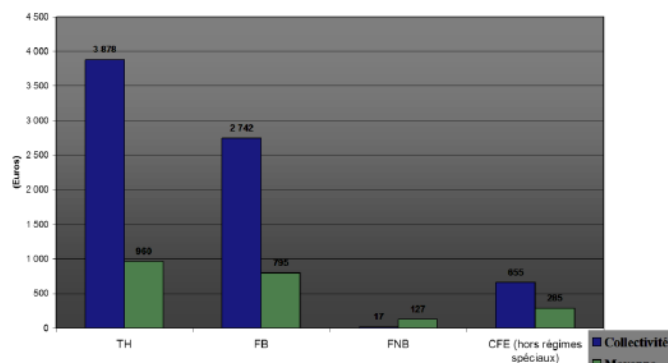
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les " bases prévisionnelles d'imposition " aux collectivités en matière :

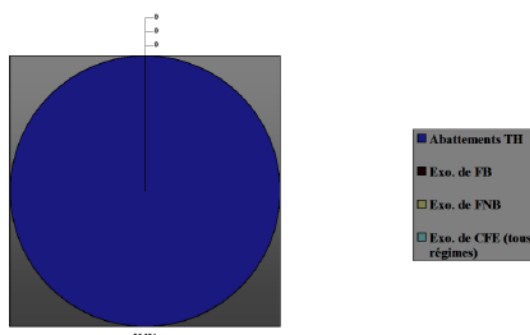
1. taxe d'habitation (TH)
2. de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. de cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des " taux d'imposition ".

COMPARAISON DES BASES (en €/ha)



STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DÉLIBÉRATION(S)



En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions de bases viennent diminuer le volume des bases imposé à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement " d'allocations compensatrices " contrairement aux réductions de bases décidées par le législateur (l'État).

Principalement, ces réductions de bases sont :

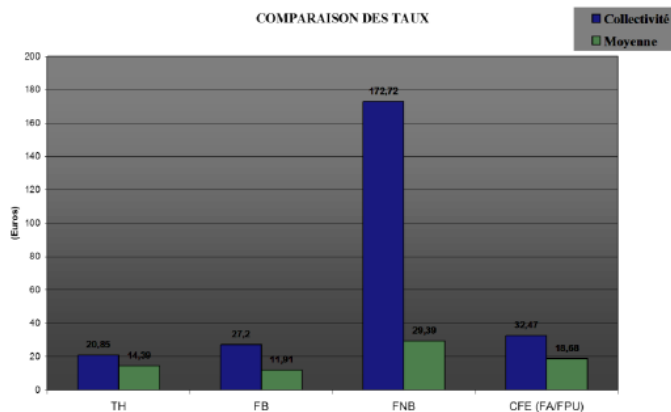
1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire encore certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

Les taux

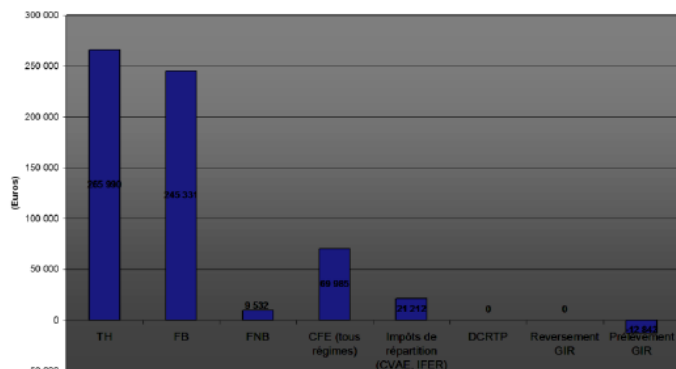
Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de "plafond" et de "lien" encadrent l'évolution de ces taux.

Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX



STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE



Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de " répartition " (CVAE, IFER, TaSCom),
3. des " mécanismes de garantie de ressources " consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale consécutive à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

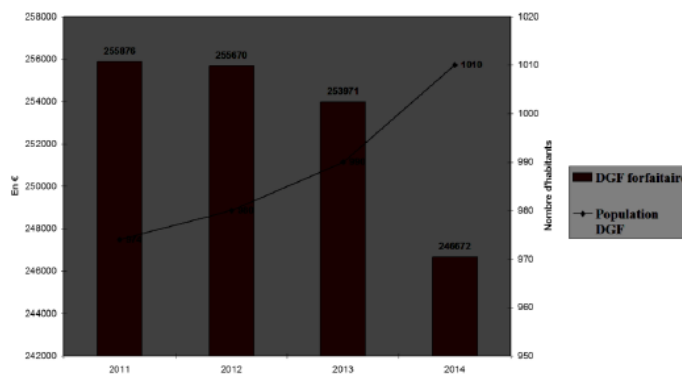


ELEMENTS CONCERNANT LES DOTATIONS

Evolution de la DGF

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

ÉVOLUTION DE LA DGF (forfaitaire) ET DE LA POPULATION DGF



Structure de la DGF

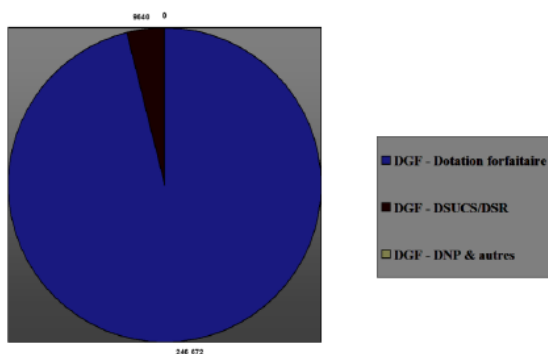
Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (qui correspond à l'ancienne " compensation part salaires " de l'ex taxe professionnelle)

STRUCTURE DE LA DGF



SUBVENTIONS VERSEES EN 2015

Nom de l'association	Montant en Euros
AFSEP	200,00
AFM Téléthon	230,00
Amicale donneur de sang	50,00
Bien chez soi	200,00
Champs song	150,00
Chemins de traverse	50,00
Comité des fêtes de St-Léger	5 000,00
Croix rouge Française	200,00
Equipe compétition Champsaur	1 000,00
Association BONNET et DUSSERRE	2 500,00
Jeunes agriculteurs Hautes-Alpes	200,00
Maîtres-chiens avalanches	110,00
Neige et Montagne	200,00
Prévention routière	100,00
Secours catholique	200,00
Secours populaire Français	200,00
Ski Club de St-Léger-les-Mélèzes	4 000,00
TOTAL	14 590,00

LES TAUX D'IMPOSITION

	Taux exercice précédent	Taux voté Exercice 2015	Bases	Produits
Taxe d'habitation	20.85	20.85	1 297 000	270 425
Foncier bâti	27.20	27.20	927 700	252 334
Foncier non bâti	172.72	172.72	5 500	9 500
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	32.47	32.47	201 600	65 460
TOTAL				597 719



Vie municipale

SAINT-LEGER-LES-MELEZES ET SES ELUS SONT POUR LA SAUVEGARDE DES LIBERTES LOCALES

NOTRE COMMUNE S'ASSOCIE AUX MILLIERS DE COMMUNES RURALES REUNIES
AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE



En France, le Parlement discute en ce moment d'une nouvelle organisation des collectivités territoriales.

Le texte ne laisse plus aucun doute quant aux intentions concernant la réalité géographique, historique et politique du pays.

Les députés sont bien décidés à supprimer, sinon les communes qui survivront comme quartiers de l'intercommunalité qui les aura absorbées, mais aussi la liberté communale.

L'objectif de la réforme vise à anéantir le niveau de proximité préféré des Français, la commune.

Elle veut aussi concentrer pouvoirs et moyens bien loin de là où vivent nos concitoyens.

Cette fuite en avant amplifiera l'opposition entre villes et campagne et ne répondra pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et d'accès aux services en milieu rural.

CONCRETEMENT, SI CE TEXTE ETAIT VOTE :

- Le maire et le conseil municipal n'auraient plus aucune prise sur les décisions locales désormais prises loin des villages. Les ressources seraient asséchées et les choix transférés ailleurs, sans l'accord des élus, représentants du peuple ;
- Le développement de la commune serait décidé ailleurs sans prise en compte de la réalité locale quant au logement, à la construction ou encore à la présence de services ;
- Les villages seraient sous la coupe d'un président d'intercommunalité « tout-puissant » mais éloigné et empêtré dans des considérations politiciennes;
- Seule la taille de la commune serait prise en compte pour définir les politiques publiques et non la gestion de l'espace, des routes ou de l'environnement ;
- La commune serait mise sous tutelle avec un mode d'élection qui démotivera les élus ruraux, sont vent bénévoles et de moins en moins nombreux à servir l'intérêt général au plus près.

L'IMPACT DU PROJET DE LOI NOTRE DANS LA VIE DES CITOYENS :

- Aujourd'hui vous avez un problème d'eau, vous allez frapper à la porte de votre mairie. Mais demain, vous devrez faire plus de kms pour vous rendre à la communauté de communes.
- Aujourd'hui vous allez à la bibliothèque de votre commune. Mais demain, vous devrez faire plus de km pour rapporter votre livre à la bibliothèque de communauté de communes.
- Aujourd'hui vous voulez demander un permis de construire à votre maire. Mais demain, vous devrez faire plus de kms et attendre une heure pour faire votre demande après d'un service administratif de la communauté de communes.
- Aujourd'hui vous accompagnez vos enfants à l'école. Mais demain, ils devront faire plus de trajet de bus, pour aller et revenir de l'école de la plus grande commune.

Pour en savoir plus : www.amrf.fr



L'ACCESSIBILITE

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015.

A compter du 1er janvier 2015, afin de s'inscrire dans le mouvement initié, sont mis à disposition des propriétaires/gestionnaires les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est l'opportunité facilitant une stratégie de mise en accessibilité. Il consiste en une programmation budgétaire.

Un premier avantage : il suspend les sanctions en cas de non-respect des règles d'accessibilité.

QU'EST-CE QU'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE ?

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

En effet, le 1er janvier 2015 qui était la date limite pour rendre accessibles les commerces, les cabinets libéraux, les mairies, les écoles..., demeure.

Toutefois, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous son commerce, ses bureaux...

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le dossier d'Ad'AP doit obligatoirement être déposé avant le **27 septembre 2015** à la mairie (ou dans des cas particuliers auprès du Préfet).

QUI SONT LES PERSONNES DONT LA MOBILITE EST REDUITE ?

Ce sont les personnes en fauteuil roulant, les personnes ayant des difficultés pour marcher, les utilisateurs de cannes, les non-voyants ou malvoyants, les déficients cardiaques ou respiratoires, les rhumatisants, les enfants et personnes de petite taille, les femmes enceintes, les personnes poussant un landau ou portant des objets lourds et encombrants...

<http://www.accessibilite.gouv.fr/>



PROGRAMME TEPCV « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERT »

Le ministère de l'énergie a rendu publics les lauréats de l'appel à projets "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV, ex TEPOS) lors du rassemblement des élus des 212 territoires retenue le 9 février 2015.

Il y avait au départ 500 candidatures, parmi lesquelles ont été retenus 212 lauréats.

La commune de Saint-Léger-les-Mélèzes fait partie de ces territoires retenue et devrait prochainement conventionner avec l'Etat pour bénéficier de fonds qui permettraient la réalisation des projets suivants :

- la rénovation des bâtiments communaux exploités par VVF villages (isoler les bâtiments, changer le mode de chauffage, refaire les toitures et envisage de poser du photovoltaïque).
- la réfection du réseau d'eau potable et installation d'une pico-centrale.



ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE ET ARCHITECTURALE

La commune de St-Léger-les-Mélèzes a décidé d'engager une réflexion commune sur un projet d'aménagement d'ensemble du centre du village.

Le bureau d'études UP2M CONSULTANTS chargé de l'étude de programmation pour l'aménagement du village a présenté le mardi 23 juin 2015 en réunion publique le rendu de l'étude.

Vous avez été nombreux à assister à cette réunion et nous vous en remercions.



DU CHANGEMENT CHEZ NOS AGENTS MUNICIPAUX

DEPART DE 2 AGENTS

Indiana ALBRE, agent aux services technique a cessé ses fonctions mi-mai 2015. Après 2 ans de présence au service de la commune il a souhaité changer de parcours. Nous le remercions pour ses bons services et lui souhaitons bonne continuation.

Valérie BOUVIER, responsable de l'Office de tourisme depuis 2011 a également quitté notre commune courant juin 2015. Bonne chance à elle et plein de réussite pour ses projets.

NOUVELLES ARRIVEES

Pascal CARIOU, a pris ses fonctions d'agent d'accueil de l'Office de tourisme courant juin. Il remplace désormais Valérie BOUVIER.

Nous lui souhaitons une bonne intégration.

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Le conseil municipal par délibération du 11 décembre 2014 a retenu la société MEFRAN Collectivités pour la réalisation du terrain multisports, dont le budget global est de 48 390 € H.T.

Par la suite, il sera prévu d'installer l'éclairage public d'un coût de 20 849,40 € H.T.

Des demandes de financements ont été sollicitées auprès de différents organismes

Les travaux ont commencé le lundi 22 juin, il a été installé en lieu et place de l'ancien terrain de tennis, bénéficiant ainsi de la dalle existante. L'équipement est opérationnel depuis début juillet.

Nous espérons qu'il sera très utilisé.



Vie scolaire

RESTAURATION SCOLAIRE

Le temps des cigales est arrivé, nos petits écoliers sont prêts à chanter tout l'été.

Pour la rentrée future le service restauration se fera comme l'année précédente, chez MME la Fourmi centre le Brudou, avec la collaboration sans faille de Marie-Paule agent communal en charge de l'encadrement de la cantine.

Tous mes remerciements à M. SOURGET et à Charlotte.

Merci, merci encore, pour la qualité de vos services.

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer à la mairie à partir du 15 juillet 2015 et à déposer complétés avant le 24 août 2015.

La mairie est à votre disposition pour tout renseignement.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

*Martine SALSANO,
Conseillère Municipale*

Vie sociale

PETIT MOT DE MARTINE

Durant l'hiver, notre commune chère à mon cœur a subi des dégradations importantes. Quant au petit matin, des toc toc m'ont tiré du sommeil m'annonçant que le lieu où nous accueillons nos petites Polichinelles subissait un début d'incendie.

Tel a été ma stupeur et inquiétude, heureusement beaucoup de tracas mais pas de dégâts corporels.

C'est avec beaucoup de solidarité que toute la population a répondu présent.

M. Le Maire et son conseil municipal ont mis à disposition des salles de la mairie pour créer, en une journée, une mini-crèche.

Merci au personnel municipal qui pendant quelques jours a été envahi par nos chérubins, à toutes les administrations, aux crèches environnantes, au réseau ACCEP ALPAJE OS, au personnel de la crèche, aux mairies du bassin 04-05 et à toutes les personnes que j'ai pu oublier.

Oui la solidarité existe encore dans notre beau pays.

*Martine SALSANO,
Conseillère Municipale*



Etat-civil 2015



VŒUX DE BONHEUR A:

Anthony RAMELLA-RAT et Sophie BOUXOM (petite fille de MME CHAFFANGE, résidente secondaire), mariage célébré le 7 mars 2015

SINCERES CONDOLEANCES A LA FAMILLE DE:

M. BLANC Alain, décédé le 4 mars 2015

MME COLOBY Jeanne, décédée le 16 mars 2015

M. ESCALLIER Hubert, décédé le 2 avril 2015



Tourisme

LES ANIMATIONS DE L'OFFICE DE TOURISME

ANIMATIONS HIVER 2014-2015

Malgré un début de saison difficile, les acteurs locaux ont su s'adapter afin de proposer une multitude d'activités pour petits et grands. Les programmes ont été riches et variés. Nous avons eu une bonne fréquentation sur les activités enfants 6-12 ans mais également sur les ateliers des petits (3-6 ans). L'atelier pâtisserie reste l'activité majoritaire pour le public enfant.

Les animations après ski ont aussi bien fonctionné, surtout le foot sur neige et la course de luge. Cette année, nous avons réussi à bien captiver le public autour d'un verre de bienvenue. Celui-ci était organisé tous les dimanches à 17h, présentation du programme d'animation suivi d'une dégustation de produits locaux. Cet hiver, les vacanciers ont pu télécharger le programme d'animations avec leur smartphone grâce à un QR code. Cela leur permettait de pouvoir suivre les différentes activités de la station et de les avoir à portée de main.

Le Trail des Neiges a attiré de nombreux coureurs, ils étaient un peu plus de 150 au départ pour l'édition 2015. Cet événement sportif attire autant de coureurs chaque année. Il permet aux participants de découvrir la station sous un angle différent. A cette occasion, nous remercions tous les bénévoles qui nous ont aidés lors de cette manifestation et également les différents sponsors.

PRINTEMPS 2015

Le jeudi 21 mai a eu lieu un ramassage des déchets sur la commune de St Léger-les-Mélèzes. Il faisait bien frais ce matin mais les équipes se sont rapidement réchauffées à la montée ! Au total 65 personnes ont répondu présentes, avec une classe de 1ère Techno du Lycée Agricole des Hautes-Alpes et une classe du Lycée Poutrain de St Jean St Nicolas. Une vingtaine de sacs de 100L ont été remplis, de la ferraille (jantes) et autres déchets (rétroviseur)... Environ 100kg de déchets !!!

Puis nous nous sommes retrouvés autour d'un bon barbecue et de produits locaux pour remercier les participants.

Un grand MERCI à tous ! Et nous remercions également la COM COM du Champsaur pour la présence du service environnement avec Cassandéra.



ANIMATIONS ETE 2015

Cet Eté, l'office de tourisme et l'écomusée proposeront des activités pour les enfants. Nous organiserons chaque semaine une ballade découverte du village et de ses alentours. Vous pourrez également participer aux différentes activités sportives (volley, foot, hockey, ...).

Comme chaque été, nous mettrons en place deux vides greniers, un au mois de juillet et un autre en août. Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rapprocher de l'office de tourisme.

Le dimanche 16 août 2015, nous organiserons l'immanquable randonnée VTT : La San Lagirone. Pour cette édition 2015, nous avons pris le soin de modifier les quatre parcours et de les adapter aux VTT avec assistance électrique. Nous remercions Fred Prévot de la COMCOM du Haut Champsaur, qui a consacré son temps à la mise en place des parcours.

APPEL AUX BENEVOLES !

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la San Lagirone le dimanche 16 août. Si vous êtes intéressé pour participer à cette aventure, rapprochez-vous de l'office de tourisme. Dans le cas contraire, faites circuler l'information ! Nous comptons sur VOUS !

Nous vous attendons nombreux cet Eté !

*Hadrien BRASSEUR,
Agent d'accueil/Animateur de l'Office de Tourisme*



UNE CONNEXION INTERNET PENDANT VOS VACANCES !

Ce service gratuit mis en place par la commune voilà maintenant 5 ans connaît un succès grandissant. Contre un sourire, les agents de l'office de tourisme ou les commerçants du village vous remettront un ticket qui vous permettra de vous connecter pendant 8h.

Deux zones sont desservies, le parking du front de neige et les commerces environnants ainsi que le parking de l'office de tourisme d'été.

L'hiver vous pourrez vous mettre au chaud dans la bibliothèque ou en buvant un verre dans l'un des bars du village, l'été au frais dans l'espace dédié au wifi.

Ne reste plus qu'à quitter ses pantoufles et enfiler ses baskets pour accéder à l'une des deux zones !

*Valérie BOUVIER,
Office de Tourisme*

OPERATION STICKER & MEGOTS

Afin de sensibiliser les fumeurs à ne plus jeter leurs mégots n'importe où « Parce que les mégots ne font pas du terreau », l'office de tourisme propose aux commerçants du village d'apposer sur leur devanture ce nouveau sticker.



L'Ecomusée

DES NOUVELLES DE DIEGO LE BOUQUETIN

Diego a passé l'hiver chez le taxidermiste et son arrivée est prévue dans le courant de l'été. Celle-ci n'est pas aisée car il ne peut être transporté dans n'importe quelle condition.

Son installation dans le décor est prévue fin juin. Lagopèdes, tétras et marmottes devront se pousser un peu pour permettre à cet emblème de nos montagnes son installation dans le décor.

LA LOUVE

Le parc des Ecrins nous a donné une information sur la louve déjà en place au musée : des suivis biomoléculaires ont fait apparaître que cette jeune louve percutée à Montmaur en mars 2011 n'appartenait pas à la meute installée entre Montmaur et Barcelonnette mais qu'elle était en phase de dispersion depuis le Mercantour.

(Doc : occupation territoriale des meutes dans l'ouest des hautes alpes-ONCFS. Possibilité de consulter le document sur place au musée).

LES COLLECTIONS

Dans le cadre d'une redynamisation du réseau des écomusées du Champsaur Valgaudemar, diverses rencontres, formations et événements ont eu lieu ce printemps. Un travail sur certaines collections est en cours.



Atelier de fabrication de nid d'hirondelle sur le stand de l'écomusée lors de la journée "attention écomusée en liberté" réunissant les 8 structures culturelles du réseau Champsaur- Valgaudemar. le 20 juin 2015.

Pour Le refuge des animaux, les deux collections d'insectes (Bonnet et Brenière) viennent d'être photographiées et numérotées (travail de j.Rigaud-comcom St Bonnet, j.Collomb-association Bonnet, g.Houdot-musée St Léger). G. Gagnaire, entomologiste au GRENHA (groupe des entomologistes des Hautes-Alpes) va prendre le relais pour effectuer le travail d'inventaire avec son groupe de travail.

Boîte de coléoptères cavernicoles, les plus petits spécimens de la collection.

Mr Bonnet les appelait les insectes aveugles, effectivement les grottes où ils vivent sont souvent très sombres voir dans le noir total donc ils n'ont pas besoin d'une bonne vue et se servent d'autres sens pour détecter ennemis, nourriture etc... Le manque de lumière et de chaleur les empêche de grandir ou d'avoir des couleurs vives.



Pour le reste de la collection Bonnet (reptiles, oiseaux, mammifères et amphibiens), nous sommes à la recherche de photographes bénévoles en vue de l'inventaire détaillé. Renseignements à l'écomusée.



*Géraldine HOUDOT,
Responsable de l'écomusée*

Régie syndicale « Champsaur 3 Gliss »

LE MOT DES 3 GLISS

En raison des faibles précipitations et des chaleurs hivernales quasi printanières, le début de saison 2014/2015 a de nouveau été difficile. Malgré ces conditions météorologiques, la qualité du travail fourni par les snowmakers a permis d'ouvrir le secteur de Clos Chenu sur la station de Chaillol dès le début des vacances de Noël.

Les stations de Saint-Léger-Les-Mélèzes et Laye (un peu plus basse en altitude) sont quant à elles restées fermées en ce début de saison. Un élan de solidarité s'est alors mis en place afin de proposer à notre clientèle des navettes gratuites permettant aux skieurs d'autres stations de se rendre à Chaillol pour profiter de ce petit espace de glisse... Ainsi, les moniteurs de la station de Saint-Léger-Les-Mélèzes ont pu alors honorer la quasi-totalité de leurs leçons déjà réservées !!!

Le froid arrive enfin sur les derniers jours de l'année. La station de Saint-Léger a donc pu faire fonctionner à plein régime sa nouvelle usine à neige et assurer une ouverture partielle du domaine en un temps record. Toutefois, l'or blanc, celui proposé par dame nature, se faisait encore attendre...

Malgré un travail remarquable des dameurs et les quelques chutes de neiges de ce début d'année, ce sera seulement le 30 janvier, que l'on annoncera une ouverture totale de nos 3 domaines.

Heureusement, la neige tombée à la veille du lancement des vacances de février, nous a permis d'accueillir dans de très bonnes conditions les vacanciers avec une neige de qualité et une météo clémente.

Cette saison sera une nouvelle fois marquée par un événement devenu incontournable dans la vallée : « les courses FIS » dont les slaloms se déroulent sur la piste du stade à Chaillol. Nous en profitons pour remercier tous ceux qui ont contribué à l'organisation et au bon déroulement de cet événement.

Au final, le bilan de cette saison n'est pas catastrophique ... mais en demi-teinte !!!

Côté financier, une baisse du chiffre d'affaire est naturellement enregistrée due en partie à l'ouverture tardive des domaines en début de saison. Au-delà de l'aspect financier, une saison comme celle-ci nous a permis de voir les forces et faiblesses de nos stations, les points faibles mais également les points forts comme cette solidarité mis en place dans les moments difficiles ainsi que l'intérêt du regroupement des 3 domaines : notre forfait commun, nos clients communs, pour un objectif commun : faire vivre nos stations, faire vivre notre si belle vallée !!!

Maintenant, c'est l'été ! Nos équipes technique s'affairent pour l'entretien des remontées mécaniques : montage, démontage, graissage, contrôle, remplacement des pièces usagées... ce n'est pas le travail qui manque !!! Et l'été passe vite...

L'hiver 2015/2016 se prépare de notre côté et s'anticipe du vôtre...

Pour cela pensez, au forfait saison SUPER PRIMEUR ! 30% de réduction sur votre forfait saison 3 stations. En vente uniquement du 01/09 au 30/09/2015.

Tous les renseignements sur notre site internet www.champsaur3gliss.com

Bon été à tous,

L'Equipe Champsaur 3 Gliss



Vie associative

ASSOCIATION BONNET DUSSE

Comme à son habitude, l'association du musée a mis en place un calendrier des ateliers (fournis dans cette gazette, à l'office de tourisme et à l'écomusée) en complément de ceux de l'office de tourisme.

Du printemps à l'automne vous pouvez vous inscrire aux multiples créations et expériences encadrées par des professionnels. A noter que ces ateliers accueillent aussi bien des tout petits (balade sensorielle pour les 3-6ans), les plus grands (6ans et plus) mais aussi des adultes, par exemple :

SORTIE LECTURE DE PAYSAGE LE 31/7

Une douce redécouverte du territoire ...

Une balade où le regard est guidé par les sensations : couleurs, textures du relief, courbes... puis cette approche sensible devient active grâce à l'animateur et à sa description de plus en plus détaillée du paysage et son utilisation par l'homme.

BALADE CONTEE NATURALISTE LES 15/7 ET 19/8

Comme un enfant qui part se promener avec son grand-père : on suit, on écoute, on apprend, on est surpris, on rit aussi. Le goût des vacances en famille...

Balade avec un éducateur à l'environnement sur le thème de la nature, explications, jeux, expériences et contes.



RENDEZ-VOUS DE L'ASSOCIATION

L'association aimerait participer à l'élaboration du jardin de la biodiversité grâce à un chantier citoyen au mois de septembre.

Nous allons mettre en place des nichoirs dans les arbres situés devant le musée mais avant tout nous devons les construire. Pour cela nous allons inviter Gaëtan Martinon qui animera un atelier d'une journée. Ce chantier permettra aux volontaires de participer à l'embellissement et au rôle pédagogique du jardin mais aussi de compléter leur savoir dans un moment convivial et intergénérationnel.

Vous aimeriez construire un nichoir pour les mésanges, un abri à coccinelles, savoir quelle haie d'arbustes planter pour attirer les oiseaux, ça se passe à l'écomusée en septembre...

Renseignements auprès de Géraldine-écomusée

LA CARTE ADHERENT A L'ASSOCIATION BONNET

L'achat de cette carte nominative (10euros) vous permettra de venir gratuitement à l'écomusée durant 1 année et elle soutient financièrement nos actions (animations, expositions, événements)

LA BOUTIQUE

Elle continue son rôle pédagogique avec en nouveauté les figurines montagne et ferme de la collection PAPO et les jeux BIOVIVA.

PROTEGEONS LES HIRONDELLES !

Comme vous pouvez le constater d'année en année, les hirondelles sont de moins en moins nombreuses à venir nous rendre visite durant l'été. Les causes sont simples : modernisation de l'agriculture, transformation des milieux naturels et appauvrissement de leur lieu de ponte et d'élevage des petits.

Afin d'aider au mieux cette espèce, l'association Bonnet avec l'écomusée vous propose de faire un « inventaire » des nids d'hirondelles sur la commune.

Pour cela il suffit juste de nous dire si vous avez des nids d'hirondelles chez vous ou si vous savez où ils se trouvent sur la commune.

Si vous désirez participer plus activement à cette action, veuillez prendre contact avec Géraldine à l'écomusée (04 92 21 47 78)

Merci pour votre aide.

PROJET JARDIN DE LA BIODIVERSITE

Journée du 11/06/2015 à Digne les bains- Rencontre avec Nicolas Maurel

Rencontre avec Nicolas Maurel, initiateur du projet jardin aux papillons en tant que bénévole dans l'association Proserpine et actuellement chargé de mission à la com-com de Digne.

Nacré



Azuré



Historique du site :

1993: création de Proserpine avec l'objectif de mieux connaître et protéger activement les insectes des Alpes de H. Provence.

1999: Projet du jardin aux papillons avec recherche d'un site approprié. La dynamique de ce projet outre le fait d'avoir un atelier du vivant était aussi de reparler de l'époque (19ème) où Digne était un haut lieu de l'entomologie avec une reconnaissance Européenne.

2002: Partenariat trouvé avec la réserve naturelle géologique des Alpes de Haute-Provence qui accorde 1 hectare de friches à la limite du site « musée promenade » (4 sentiers aux ambiances différentes et complémentaires, 1 centre d'art, 1 espace dédié à la géologie, aux dinosaures et aux poissons, site naturel de la cascade.)



Cascade de tuf

Pierre aux ammonites



Détail jardin japonais



Fontaine aux théières

2004: L'association Proserpine ouvre son jardin après 2ans de travaux (restauration de certaines restanques, inventaires des plantes, de la faune, plantations, aménagement du parcours...
Rapidement l'association va employer 2 personnes à temps plein afin de répondre à la demande (visites guidées, animations, entretien, études de projets et conseils, observations de terrain...)
Le succès du jardin a permis une bonne augmentation du nombre de visiteurs sur le site musée promenade.



Sentier des cairns et musée

2014: La com-com prend la gestion du jardin.
Le nombre de visiteurs était jusqu'à présent en augmentation mais depuis le changement de gestionnaire, l'entrée du site est payante.

Constat de l'association Proserpine au bout de 10ans

Aucune introduction de papillon n'a été effectuée sur le site et pourtant les espèces observées ont été de plus en plus diverses grâce sûrement au milieu très approprié (situation plein sud, variété de plantes de reproduction et nourricières, abris, environnement du site protégé).

Les observations et le suivi des espèces confirme la forte baisse des effectifs comme partout et cela malgré les efforts de protection du site.



Nacré

Par rapport à notre projet jardin de la biodiversité que peut-nous apporter Proserpine ?
Aide très précieuse de l'association Proserpine pour le choix des plantes et leur implantation. Peut-être un partenariat avec les bénévoles de Proserpine pour un suivi des espèces.
Atelier d'observation pour les visiteurs.
Vitrine pour l'écomusée qui permettrait une nouvelle communication (été).
Lien direct avec l'hôtel à insectes ou les nichoirs prévus cet automne.
Monsieur Maurel se propose de venir sur St-Léger pour voir notre site et nous aider à mettre en place un espace favorisant la venue des papillons et mettre en valeur ceux que nous avons dans notre environnement. (Photo ci-contre d'une libellule)



Autre partenariat avec Proserpine : Des bénévoles de l'association Proserpine ont pu venir voir les collections Bonnet et Brenière au mois d'avril 2015 ceci afin de travailler sur un inventaire complet des boîtes d'insectes du musée.

Géraldine HOUDOT, Responsable de l'Ecomusée

ASSOCIATION CINEVADROUILLE

Plus de dix ans déjà !

Ciné-Vadrouille. Pour certains ce mot n'évoque peut être pas grand-chose ; pourtant cette association transporte le cinéma dans la vallée du Valgaudemar et du Champsaur depuis 1996 !

A Saint Léger, voilà déjà plus de 10 ans que Jean-Marc EYMAR-DAUPHIN projette bénévolement un film chaque premier dimanche du mois. Le cinéma, Jean-Marc, ça le passionne et ce, depuis toujours. Il oubliera certainement d'acheter du pain mais sûrement pas la date de la sortie de « La folie des grandeurs » ! Il est attaché à la transmission de sa passion et ne s'est jamais découragé, même pendant les périodes de faible affluence.

Chaque jour de présentation, c'est la même routine : il part chercher le film avec sa propre voiture ou le petit utilitaire de l'association, puis en compagnie de Jacques Collomb et de Rolland, dans la bonne humeur, décharge l'ensemble du matériel, fait les réglages et prépare la salle. Généralement Jean-Marc est un peu en retard et il court manger un tourton à la maison avant le début de la séance qui, mis à part pour les dessins animés, débute à 20h30. Ensuite, il remonte avec Magali, une magnifique brune un peu Normande sur les bords, responsable billetterie, pour débiter la séance. Silence...ça tourne.

La fin du film venue, il faut alors ranger, nettoyer, puis aller se coucher, les yeux pleins d'étoiles ou de larmes...

Depuis octobre 2013, les grandes bobines ont laissé place au numérique. L'acquisition d'un projecteur NEC 900C a permis à l'association de continuer de manière pérenne la mission qu'elle s'est donnée : permettre au plus grand nombre l'accès au 7ème art.

Jean-Marc a fait le pari fou d'amener le cinéma à Saint Léger et il a réussi. Mais le plus beau, c'est que ça fait plus de dix ans maintenant ! Pour que ça continue, il faut que chacun d'entre nous ne cesse d'utiliser ce service de proximité, qui fait de notre village une cité dynamique, force d'initiatives.

Nastasia Eymar-Dauphin



ASSOCIATION LES AMIS DE LEO

Le bureau de l'association a changé:

Président :	M. Bernard GARCIN
Vice-Président :	Melle Delphine MARTINEZ
Trésorière :	MME Stéphanie CHAMPION
Secrétaire :	Melle Héloïse MARTINEZ

Cette association avait été créée en 2001, en prévision du rassemblement des Saint-Léger, qui a eu lieu le 7 et 8 juin 2003, à Saint-Léger-les-Mélèzes.

25 St-Léger étaient représentés, environ 600 habitants d'un St-Léger, ont fait la fête et des excursions dans notre région.

Le rassemblement a lieu tous les 2 ans le week-end de Pentecôte.

L'assemblée générale (beaucoup moins importante) les années paires.

Les prochains rassemblements auront lieu dans les communes suivantes :

2016 : Saint-Léger dans les Alpes-Maritimes

2017 : Saint-Léger-La-Chieza en Suisse

2018 : Saint-Léger-Sous-Brienne dans l'Aube

*M. Bernard GARCIN,
Président de l'association*

LA CRECHE POLICHINELLE

QUOI DE NEUF SUR LA PLANETE CRECHE POLICHINELLE !

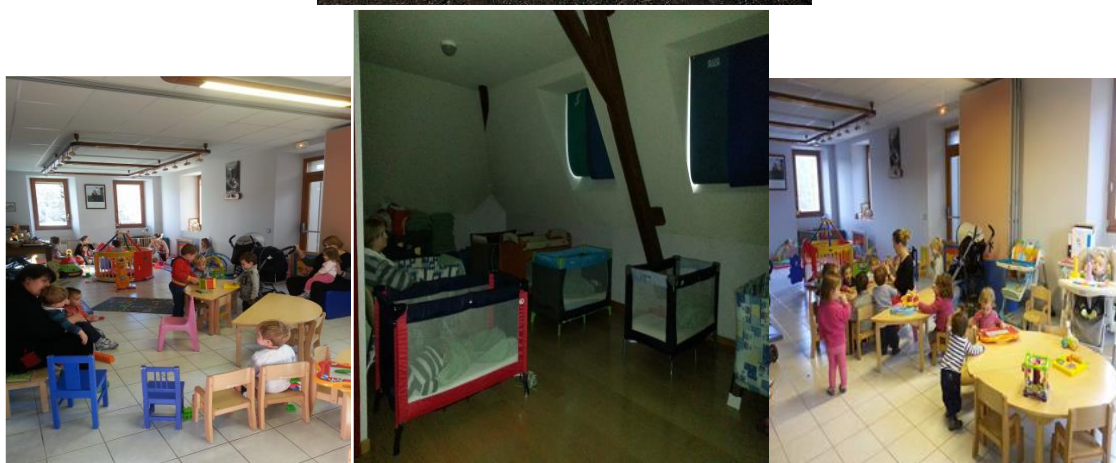
Un début d'année difficile et mouvementé avec l'incendie du bâtiment l'écureuil qui a occasionné « quelques désagréments » et notamment l'obligation à se délocaliser.

C'est grâce à la proposition de la municipalité de St-Léger, que nous avons pu aménager provisoirement dans les locaux du premier et second étage de la mairie du village. C'est ainsi que nous avons investi pendant quelques semaines la salle du conseil municipal et ses annexes.

Et c'est avec l'aide précieuse du personnel de la mairie de St Léger, de la communauté de communes du haut Champsaur, des parents bénévoles, des habitants de St Léger, des familles, des associations, et des partenaires que nous avons pu assurer la continuité de l'accueil des enfants dans de bonnes conditions.

A tous et toutes un grand merci pour cet élan de solidarité qui a réchauffé le cœur de nos équipes et a remonté le moral des troupes . . .





L'association Polichinelle est gérée par des parents bénévoles, elle est constituée de deux structures (St Léger & Orcières) qui sont des lieux d'accueil et d'éveil destinés aux enfants de 3 mois à 6 ans. Le temps de garde est fonction des besoins des familles et de leur mode de vie.

C'est un lieu d'échange, de socialisation et de partage. Nous proposons un accueil régulier pour les enfants qui fréquentent la structure, mais aussi un accueil occasionnel pour les enfants qui viennent en vacances dans notre station et vallée.

La crèche n'est pas un lieu de garde passif, mais un lieu d'accueil propice au développement tant physique qu'intellectuel de l'enfant, dans un environnement que nous voulons chaleureux et rassurant.

Au fil des saisons de nombreuses activités intérieures et extérieures sont proposées. Pour les tous petits, des ateliers d'éveil corporel sont proposés tout au long de l'année afin de développer leur sens et leur motricité.

Au mois de mars, en partenariat avec l'ESF et une maman bénévole a été organisé le Baby ski chez les « Piou Piou ».



Le projet d'activité 2015 « le monde des animaux » est le support pour les activités d'éveil et de développement au sein de nos structures. Le projet et le planning d'activité sont consultables dans les structures.

Enfin, puisque cette année avait mal commencé, elle se terminera bien, avec la naissance de la nouvelle crèche d'Orcières. Les nouveaux locaux, en cours de travaux, permettront d'offrir aux enfants un espace de jeux et de vie plus adapté et répondre à une demande d'accueil de plus en plus importante.

Merci encore pour tout l'intérêt que vous portez à notre association, merci aux partenaires, aux financeurs, aux parents bénévoles, à tous ceux et celles qui par leur action et leur soutien contribuent au maintien de notre activité et à l'épanouissement de nos enfants.

L'Equipe de la crèche.

L'ECOLE DE SKI

Bonjour à toutes et à tous,

Voilà une saison qui se termine avec un bilan positif, malgré le début d'hiver mitigé en raison d'une météo capricieuse mais, le temps qui s'est bien arrangé nous a permis par la suite, non seulement d'avoir une activité très importante, mais de terminer avec un chiffre d'affaires en augmentation de 6 %.

L'activité de cette saison a été un peu différente des précédentes : une baisse significative des clients particuliers les week-ends, en janvier et également durant les vacances de février, mais par contre une très forte augmentation des groupes et des classes de neige. Je remercie vivement tous les responsables des différents centres de vacances de Saint-Léger et des villages voisins pour leur excellente collaboration.

Il ne fait aucun doute que les travaux réalisés l'été dernier par la commune et la régie Champsaur 3 Gliss (augmentation de la réserve collinaire et amélioration du réseau de neige de culture) ont grandement contribué à la réussite de cette saison et permettent d'aborder les années futures avec plus de sérénité.

Notre club « pioupiou » a encore eu beaucoup de succès cette saison :

- de plus en plus de demandes pour les bébés skieurs, à partir de deux ans, sur un créneau horaire d'une heure
- initiation au milieu montagnard et à la pratique du ski (très apprécié des enfants, mais aussi des parents)

Nous sommes très fiers d'être parmi les premières stations françaises labellisées « freestyle Motion ». Ce label est accordé par le syndicat national des moniteurs de ski français aux stations qui ont les infrastructures qui leur permettent de faire du freestyle, des moniteurs formés par le syndicat national



et qui proposent des cours de freestyle et de snowboard. (Parmi les 250 écoles de ski au niveau national, une quarantaine est labellisée). Grâce à la mise en place du Snow park et du fun parc par Alex et Nico, nous pouvons proposer des cours collectifs et des leçons particulières freestyle en ski et en snowboard pendant les vacances scolaires et sur réservation pour les groupes.

Concernant les événements organisés par notre école de ski pendant cette saison d'hiver, le Grand prix a eu comme d'habitude un succès exceptionnel.

Le challenge « king jouet », qui prend de plus en plus d'ampleur chaque saison, a vu cette année plus de 200 enfants au départ ; les concurrents étaient ravis et l'organisation parfaite.

Je tiens au nom de tous les moniteurs de l'école de ski à rendre hommage à Hubert qui nous a quitté ce printemps. Nous garderons en mémoire tous les bons moments passés à tes côtés, Hubert, ta bonne humeur, tes chansonnettes, et tous les repas que tu organisais ; merci encore pour tous ces bons moments passés avec toi, pour tous ces bons moments que tu nous as donnés.



*Le Directeur de l'Ecole de Ski
de St-Léger-les-Mélèzes,
M. Frédéric DEGRIL*

LE COMITE DES FETES

Voici le récapitulatif des principales animations qui ont été proposées par le Comité des Fêtes, pour l'hiver :

- Le 24 décembre : arrivée du Père Noël en calèche avec distribution de papillotes.
- Le 28 décembre : concours de belotte avec vente de gâteaux et de boissons, pour lequel nous avons compté un grand nombre de participants.
- En février : quelques tournois de Hockey ball.
- Le 8 février : concours de belotte.
- Le 25 février : participation à la réalisation du loto inter-bar
- Les 11, 18 et 25 février et le 04 mars : Barbecue et buvette situé au conteste aire bag en soirée sur le front de neige.
- Le 4 mars : participation à la réalisation du loto inter-bar.

Nous remercions tous les bénévoles pour leur participation.

Le comité des fêtes vous proposent quelques animations pour cet été :

- un « repas gigot » et deux ventes de tourtes vous seront proposés ; pour cela nous lançons un appel aux bénévoles pour nous aider !!
- Le 14 Juillet un concours de boules sera organisé l'après-midi ; et en soirée : une buvette avec vente de sandwiches suivi du feu d'artifice et d'un bal.
- Le 15 Aout après la messe à Libouze nous proposerons un concours de boule.

Les membres du comité se réuniront début Juillet 2015 pour convenir des prochaines animations que nous proposerons pour la suite de l'été 2015. Toutes les idées et les bonnes volontés seront les bienvenus !

Nous vous communiquerons les dates des manifestations proposées.

*Héloïse MARTINEZ,
Secrétaire du Comité des Fêtes de St-Léger-les-Mélèzes*

LE SKI CLUB

La saison, toujours trop courte, 2014-2015 s'est terminée pour tous nos licenciés.

Le début de saison sans neige a été pallié par nos entraîneurs grâce à du ski-roues et du patin à glace qui ont réussis à mettre nos licenciés tout de suite en forme lorsque la neige est arrivée.

Belle saison de ski entrecoupée de moments conviviaux autour du front de neige, des ventes de gâteaux ainsi que des deux lotos inter-bars.

L'assemblée générale de printemps ainsi que la fête du club qui se déroulent au mois de juin sont aussi un autre moyen de garder le lien en attendant avec impatience la réouverture des pistes.

C'est aussi dans ces moments-là que nous pouvons remercier tous ceux qui ont participé encore activement à la vie du ski-club de St-Léger tels que nos sponsors, nos coachs, Cédric, Julien et Florian ainsi que nos MF surtout nos trois nouveaux, Stéphane, Laurent et François.



Bien entendu n'oublions pas nos bénévoles car on le sait tous, la vie associative ne serait rien sans eux.

Nous profitons aussi de la gazette d'été pour vous donner encore plus chaud en vous faisant découvrir seulement en petit morceaux, la nouvelle tenue orange du ski-club de St-Léger-les-Mélèzes.

Vous pourrez découvrir ces vestes, dès l'ouverture de la station de St-Léger mais nous tenons à parier que les couleurs de nos sponsors ainsi que le orange ne vont pas passer inaperçus.

Merci à tous ceux qui œuvrent pour nous offrir chaque année de superbes conditions de ski pour nos licenciés.

Vous pouvez nous retrouver sur notre blog ski-club-st-leger.over-blog.com mais aussi sur Facebook <https://fr-fr.facebook.com/Skiclublamerguez>



Le ski club de St-Léger-les-Mélèzes

Vie économique

NOUVEAUX PROPRIETAIRES

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE A « LA COUSTILLE », CHAMBRES ET TABLE D'HOTES

D'origine franco-néerlandaise, Annie et Marcus Verhoeven- Bruneau sont les nouveaux propriétaires de « La Coustille » Chambres et Table d'Hôtes à Saint Léger les Mélèzes.

Ils seront heureux de vous accueillir chez eux et de partager avec vous leur passion pour les Alpes, sa nature, la cuisine, les activités extérieures,...

Afin de rendre votre séjour agréable, ils mettent à votre disposition toutes les informations d'activités culturelles ou sportives de la magnifique Vallée du « Champsaur » et ses environs.

« La Coustille dispose de 5 chambres confortables, pour 2 à 4 personnes, avec salle d'eau et wc privés. »

Vous êtes en recherche de vacances sportives ou reposantes? Vous avez trouvé l'endroit idéal: toute l'année vous avez à votre disposition, à côté de votre chambre confortable, nos salons et bibliothèque ; notre espace bien-être pour vous débarrasser de votre stress en toute sérénité.

Été comme hiver nous serions heureux de vous orienter vers votre activité préférée :

Vous pouvez rester tranquillement dans la bibliothèque pour lire un livre ou vous mettre au bord de la piscine extérieure chauffée avec vue panoramique sur la vallée.

Notre belle vallée est parsemée de chemins de randonnées de tout niveau, vous pouvez pratiquer une grande variété de sports: Randonnées, Golf, VTT, Rafting, Canoë, Kayak, équitation, Planeur, Parapente, etc...

L'hiver plusieurs stations de ski, dont une dans notre village, vous offrent un endroit idéal pour pratiquer les sports de glisse: ski alpin, ski de fond, patins à glace...

Après une journée d'activité, vous pouvez profiter de notre endroit bien-être pour vous ressourcer: Sauna, massage....

Le soir vous partagerez les expériences de la journée avec les autres Hôtes autour de notre table familiale, lors d'un diner convivial (sur réservation)

Renseignements sur notre site internet www.lacoustille.com ou par téléphone au 04.92.50.76.74.

Nous serions heureux de vous accueillir bientôt chez nous !



Informations

APPEL A BENEVOLES

SAN LAGIRONE LE DIMANCHE 16 AOUT 2015

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la San Lagirone le dimanche 16 août. Si vous êtes intéressé pour participer à cette aventure, rapprochez-vous de l'office de tourisme 04.92.50.43.77. Dans le cas contraire, faites circuler l'information ! Nous comptons sur VOUS !

PROTEGEONS LES HIRONDELLES !

Comme vous pouvez le constater d'année en année, les hirondelles sont de moins en moins nombreuses à venir nous rendre visite durant l'été. Les causes sont simples : modernisation de l'agriculture, transformation des milieux naturels et appauvrissement de leur lieu de ponte et d'élevage des petits.

Afin d'aider au mieux cette espèce, l'association Bonnet avec l'écomusée vous propose de faire un « inventaire » des nids d'hirondelles sur la commune.

Pour cela il suffit juste de nous dire si vous avez des nids d'hirondelles chez vous ou si vous savez où ils se trouvent sur la commune.

Si vous désirez participer plus activement à cette action, veuillez prendre contact avec Géraldine à l'écomusée (04 92 21 47 78)

Merci pour votre aide.

CANICULE ET CHALEUR EXTREME



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 06 06 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.santa.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



ATTENTION AUX TIQUES

ATTENTION AUX TIQUES

En forêt, vous pouvez être piqué par une tique et être contaminé par **la maladie de Lyme**, gravement invalidante.



Soyez particulièrement vigilant lors de vos promenades dans la nature :



- Portez des vêtements couvrant les jambes, les bras et le cou, rentrez le bas du pantalon dans les chaussettes
- Évitez de vous enfoncer dans la végétation, de vous asseoir par terre ou sur du bois mort
- Inspectez-vous minutieusement après votre promenade
- Si vous êtes piqué par une tique, ôtez-la avec un tire-tiques ou une pince à épiler, sans appliquer aucun produit sur la tique, puis désinfectez la plaie.
- Consultez votre médecin : plus le traitement est précoce, plus il est efficace.

Informations pratiques

CONTACTER LA MAIRIE

Lundi-Mardi-Jeudi: 8h30-11h30/13h30-16h30
Mercredi-Vendredi: 8h30-11h30
Tél: 04.92.50.40.74
Fax: 04.92.50.49.03
Mail: mairie.stleger05@wanadoo.fr

CONTACTER L'OFFICE DE TOURISME

Été
Du Lundi au Samedi: 9h00-12h00/14h00-18h00
Dimanche: 9h00-12h00
Hiver
Du lundi au dimanche: 9h00-12h00/13h30-17h30
Printemps-Automne
Lundi: 14h00-17h00
Du Mardi au Samedi: 9h00-12h00/14h00-17h00

Tél été: 04.92.50.43.77
Tél hiver: 04.92.54.18.32
Mail: info@st-leger05.fr
Site internet: www.st-leger05.fr

CONTACTER L'ECOMUSEE

Vacances d'été
Du lundi au samedi: 14h30 à 18h00
Vacances d'hiver
Du dimanche au vendredi: 14h30 à 18h00
Autres périodes
Se renseigner au: 04.92.21.47.78
Fermé les jours fériés.

Tél: 04.92.21.47.48
Mail: lerefugedesanimaux@orange.fr

CONTACTER LA COM-COM DU HAUT-CHAMPSAUR

Chemin de l'aigle
Pont du Fossé
05260 ST-JEAN-ST-NICOLAS
Tél: 04.92.55.91.71
Mail: comcomhtchampsaur@wanadoo.fr



CONTACTER LA DECHETERIE DU HAUT-CHAMPSAUR

Tél: 06.61.66.47.20

Pour vous débarrasser des vieux meubles, des vélos cassés et des objets encombrant vos caves ou garages, il vous suffit de contacter la Communauté de Communes du Haut-Champsaur au 04.92.55.91.71 pour connaître la date à laquelle ces objets seront ramassés.

L'heure à laquelle sortir vos encombrants, vous sera précisée lors de la prise de rendez-vous, en fonction du créneau horaire convenu.

DÉCHETTERIE DU HAUT-CHAMPSAUR

HORAIRES D'ÉTÉ

A partir du lundi 16 mars 2015

LUNDI 9H - 12H / 14H - 18H

MARDI - MERCREDI - JEUDI - VENDREDI 14H - 18H

SAMEDI 8H30 - 12H / 13H30 - 17H



Pensez-y !

Depuis l'été 2014, collecte des bouteilles de gaz Totalgaz, capsules de café (alu), cartouches d'encre (sauf toners poudre), anciens vélos et pièces de vélos, pneus, piles et petites batteries ...



Attention ! Tout dépôt à l'extérieur est interdit !

Pour tout renseignement :

Tél déchèterie : 06.61.66.47.20

Communauté de Communes du Haut-Champsaur

Chemin de l'Aigle - Pont du Fossé - 05260 St Jean St Nicolas

Tél. : 04 92 55 91 71 / Fax. : 04 92 55 97 21 / E-mail : comcomhtchampsaur@wanadoo.fr

La municipalité vous souhaite un agréable été à St-Léger-les-Mélezes

SAN LAGIRONE

LE DIMANCHE 16 AOUT 2015

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la San Lagirone le dimanche 16 août. Si vous êtes intéressé pour participer à cette aventure, rapprochez-vous de l'office de tourisme 04.92.50.43.77. Dans le cas contraire, faites circuler l'information ! Nous comptons sur VOUS !



L'association Bonnet avec l'écomusée vous propose de faire un « inventaire » des nids d'hirondelles sur la commune.

Pour cela il suffit juste de nous dire si vous avez des nids d'hirondelles chez vous ou si vous savez où ils se trouvent sur la commune.

Si vous désirez participer plus activement à cette action, veuillez prendre contact avec Géraldine à l'écomusée 04.92.21.47.78

Merci pour votre aide.